

## Un esprit de famille

Depuis sa création, il y a plus de 70 ans, la Mutuelle Familiale **protège** efficacement ses adhérents, **garantit** une réelle qualité de **soins**, favorise l'accès à une protection santé équitable et durable... et fait le choix d'une **solidarité** responsable, sans discrimination. La Mutuelle Familiale s'engage également pour **prévenir** et agir contre les facteurs de risques individuels et collectifs. Bref, elle est là pour **aider**, comme il est naturel de le faire dans toutes les familles.

Parce qu'un accident peut toujours arriver et qu'il est impossible de le prévoir, la Mutuelle Familiale a élaboré **une nouvelle gamme de produits Prévoyance** pour se prémunir en cas de coup dur (décès, hospitalisation). Etre présente auprès de vous et de votre famille lors des aléas de la vie, grâce à des solutions adaptées à vos besoins, telle est la vocation de la Mutuelle Familiale.

**Entre nous, préserver l'avenir de ses proches, n'est-ce pas primordial ?**

Pour obtenir un devis personnalisé

Nos conseillers sont à votre disposition, retrouvez la liste de nos agences sur:

[www.mutuelle-familiale.fr](http://www.mutuelle-familiale.fr)

Contactez-nous par téléphone au :

PRIX APPEL LOCAL D'UN POSTE FIXE 0 810 15 15 05

La Mutuelle Familiale, c'est :

1 des premières mutuelles françaises.

6 pôles régionaux.

32 agences.

800 appels traités chaque jour <sup>(1)</sup>.

280 000 bénéficiaires en santé.

115 millions d'euros de prestations versées <sup>(1)</sup>.

(1) En 2010.

Prévoyance Rente Éducation : Contrat collectif souscrit par la Mutuelle Familiale auprès de OCIRP Vie SA, société régie par le Code des Assurances - RCS 339 688 608 PARIS - 10, rue Cambacères - 75008 PARIS.

Prévoyance Hospitalisation Accidentelle et Prévoyance Décès Accidentel : Contrats collectifs souscrits par la Mutuelle Familiale auprès de MFPrévoyance SA, société régie par le Code des Assurances - RCS 507 648 053 PARIS - 62, Jeanne d'Arc - 75640 PARIS CEDEX 13.

MUTUELLE FAMILIALE (siège social)  
52, rue d'Hauteville - 75487 Paris Cedex 10

Mutuelle régie par le Code de la mutualité et soumise au livre II.  
Registre national des mutuelles n°784 442 915

 **Mutuelle Familiale**  
Entre nous, la solidarité

OFFRE

**PRÉVOYANCE**  


SANTÉ PRÉVOYANCE PRÉVENTION

**NOUVEAUTÉ :**  
Offre Prévoyance

TOUT CE QUI NOUS REUNIT  
PEUT UN JOUR BASCULER...



**Mutuelle Familiale**

Entre nous, la solidarité



Credits photo : pblmpicture/lohnner - jade brookbank/Getty images - Sigrid Olsson/PhotoAlto - Document non contractuel - Septembre 2011.

Adhérente  
 **MUTUALITÉ  
FRANÇAISE**

PRÉVOYANCE

RENTE  
ÉDUCATION

## Assurer l'avenir de vos enfants, c'est essentiel.

En France, on estime que dans une classe de trente élèves, un enfant, en moyenne, est orphelin.

En cas de décès, sécurisez l'avenir financier de vos enfants avec notre garantie **Rente éducation**.

### EN PRATIQUE

Vous choisissez une formule de protection qui garantit pour vos enfants un accompagnement jusqu'à leur vie d'adulte.

Événement ouvrant droit à garantie	Rente éducation par mois (jusqu'à l'âge de 26 ans)		
	Option 1	Option 2	Option 3
Décès par accident ou maladie	150 €	250 €	400 €

### Les + de notre offre

- **Plusieurs options** possibles pour sécuriser le parcours éducatif de vos enfants jusqu'à leur 26<sup>ème</sup> anniversaire.
- **Un niveau de rente modifiable** à tout moment en fonction de l'évolution de votre situation familiale.
- **La simplicité des formalités** de souscription, avec un questionnaire de santé allégé.
- **La garantie d'un apport financier régulier** pour vos enfants, quelle que soit leur situation (études, lancement dans la vie active, ...).
- **Une assistance immédiate** pour votre conjoint et vos enfants suite au décès (aide à l'orientation, soutien psychologique, ...).

à partir de  
5€ / mois<sup>(1)</sup>

Âge d'adhésion de 18 ans à 69 ans.

<sup>(1)</sup> ex. de tarif 2011 en option 1, pour un adulte âgé de - de 30 ans avec un enfant de 2 ans.

PRÉVOYANCE

HOSPITALISATION  
ACCIDENTELLE

## Vous protéger des dépenses liées à l'hospitalisation non prévue.

Plus d'1 million de séjours hospitaliers par an sont liés à des accidents. Il faut faire face à des dépenses inhabituelles, souvent élevées. Être assuré par une garantie **Hospitalisation Accidentelle** peut constituer une aide précieuse !

### EN PRATIQUE

Vous choisissez le montant des prestations forfaitaires journalières à vous verser pour financer les dépenses imprévues, améliorer votre séjour à l'hôpital ou organiser votre absence du domicile.

Événement ouvrant droit à garantie	Prestations forfaitaires journalières		
	Option 1	Option 2	Option 3
Accident entraînant une hospitalisation	25 €	50 €	100 €
Accident de votre enfant entraînant une hospitalisation	12,50 €	25 €	50 €

### Les + de notre offre

- **Différentes formules adaptables selon l'évolution de votre situation** : individuelle, couple, famille, monoparentale.
- **Pas de formalités médicales.**
- **Une couverture actionnée** quel que soit le lieu de l'hospitalisation sur le territoire français.
- **Une utilisation libre de la somme allouée** pour couvrir par exemple, les frais de téléphone ou de télévision, de déplacement de votre famille, de garde de vos enfants,...
- **Une indemnisation qui double en cas d'accident de la circulation.**

à partir de  
0,90€ / mois<sup>(2)</sup>

Âge d'adhésion de 18 ans à 69 ans.

<sup>(2)</sup> ex. de tarif 2011 en option 1, pour une personne seule âgée de 18 à 49 ans.

PRÉVOYANCE

DÉCÈS  
ACCIDENTEL

## Faire face aux conséquences d'un décès dû à un accident.

Chaque minute, plus d'un décès est dû aux accidents de la route, de la vie courante ou de travail, soit 545 000 par an. Prévenir ceux qui vous sont chers, avec une garantie **Décès Accidentel**, cela mérite d'y penser !

### EN PRATIQUE

Vous choisissez le montant du capital Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) qui sera versé à vous-même ou à vos bénéficiaires suite à un accident. En cas de décès, vos proches bénéficieraient d'une aide financière. En cas de PTIA, vous percevriez l'intégralité de l'indemnisation pour faire face de manière autonome aux aménagements et aux frais liés à cet état.

Événement ouvrant droit à garantie	Montant total du capital		
	Option 1	Option 2	Option 3
Décès accidentel, PTIA accidentelle	25.000 €	50.000 €	75.000 €

### Les + de notre offre

- **Une garantie simple et accessible à tous les budgets.**
- **Plusieurs options possibles selon vos besoins.**
- **Un niveau de capital modifiable** à tout moment jusqu'à 65 ans.
- **Une prise d'effet immédiate** à la date d'adhésion.
- **Une adhésion possible** quel que soit votre état de santé : pas de questionnaire médical.
- **Une désignation libre** de votre ou de vos bénéficiaires.

à partir de  
3€ / mois<sup>(3)</sup>

Âge d'adhésion de 18 ans à 64 ans.

<sup>(3)</sup> ex. de tarif 2011 en option 1.